

Taxe d'apprentissage

2017

ECS EUROPEAN
COMMUNICATION
SCHOOL

ECS Paris

9, rue Lekain, 75016 Paris
UAI : 0755708X

IEJ INSTITUT
EUROPÉEN
DE JOURNALISME

IEJ Paris

10-12, rue Lyautey, 75016 Paris
UAI : 0755706V

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Cette taxe, pas tout à fait comme les autres, a pour objectif de faire participer les employeurs au financement des formations initiales technologiques et professionnelles. Elle est obligatoire et est le seul impôt dont vous pouvez décider librement de son affectation.

TRANSFORMEZ CETTE OBLIGATION FISCALE EN UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

Sachez que votre contribution est utilisée pour financer des programmes pédagogiques de qualité afin de former vos futurs collaborateurs ou prestataires en se dotant de moyens pédagogiques et techniques toujours plus efficaces. Grâce à votre participation, nos écoles pourront assurer la rémunération d'intervenants et d'experts au service de nos étudiants, accompagner et suivre ces derniers en stage, poursuivre notre déploiement à l'international et ainsi contribuer au rayonnement des secteurs que nous portons avec fierté.

RENTREZ DANS LE CERCLE DE NOS PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

Vous êtes un ancien élève, un parent, un tuteur d'entreprise, un employeur ou tout simplement une entreprise partenaire désireuse de participer à notre développement ? En affectant votre taxe d'apprentissage à l'une de nos écoles, vous deviendrez un partenaire privilégié de notre action et donnerez à cette démarche administrative une dimension humaine toute particulière.

AIDEZ-NOUS À CRÉER DES VOCATIONS

Nous formons des futurs professionnels opérationnels dans des secteurs innovants et transversaux tels que le journalisme, la communication et le digital. Les étudiants suivent des formations professionnalisantes, axées sur la pratique et dispensées par des véritables professionnels passionnés. Nos modules et contenus sont élaborés en collaboration avec les entreprises pour répondre aux besoins du marché avec un enseignement général les trois premières années et une spécialisation en quatrième et cinquième années. L'organisation des plannings vise enfin à favoriser les stages et les contrats de professionnalisation. Lorsque nos étudiants arrivent sur le marché de l'emploi, ils disposent déjà d'une solide expérience professionnelle.

GRÂCE À VOUS

- Nous pouvons développer les installations techniques de nos écoles et procurer de meilleures conditions de travail à nos étudiants.
- À la rentrée 2016, nous avons fait l'acquisition de 30 caméras, 10 micros, 30 enregistreurs, 100 tours serveur Dell, 6 vidéos projecteurs, 600 licences Adobe CC 2016 et 6 mini Mac. Nos sites ont été équipés en fibre très haut débit et certaines de nos salles sont désormais munies d'un système de vidéo-projection interactif.
- Les écoles de MediaSchool, du Groupe IPF et Ellysées Alternance peuvent attirer plus de professeurs de talent pour offrir un enseignement d'une grande qualité et une vision pratique du métier.
- Les étudiants que vous acceptez en stage et/ou en alternance dans votre entreprise arrivent sur le marché du travail avec une solide expérience professionnelle.

GRÂCE À NOUS

- Vous êtes accompagnés dans vos recrutements par une équipe dédiée, qui diffuse vos offres d'emploi, de stage ou de contrat de professionnalisation.
- Vous êtes les invités privilégiés de tous les événements où vous pourrez développer votre réseau au contact d'autres professionnels.
- Vous aurez la possibilité de proposer des études de cas à nos étudiants en M1/M2 pour obtenir des idées et des plans d'action opérationnels et d'être membre de jurys de soutenance.
- Vous pourrez recruter vos futurs collaborateurs talentueux et opérationnels à travers des sessions qui vont être dédiées, les Talents Days.
- Les deux entités de formation continue du groupe, l'Institut Multi-Médias et MediaSchool Executive Education, peuvent vous conseiller en matière de médias, de communication et de dispositifs numériques.



LES HABILITATIONS

Nos écoles ECS et IEJ sont habilitées à percevoir la Taxe d'Apprentissage.

Ecole habilitée à percevoir La Taxe d'Apprentissage	Code UAI	Catégorie	A	B
ECS 9, rue Lekain 75016 Paris	0755708X			X
IEJ 10-12, rue Lyautey 75016 Paris	0755706V			X



COMMENT VOUS ACQUITTER DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- Précisez « maximum autorisé » sur le bordereau si vous souhaitez verser à l'ECS ou à l'IEJ l'intégralité de votre taxe
- Vous pouvez nous adresser le double de votre bordereau pour que nous soyons informés de votre soutien
- Le versement de la taxe d'apprentissage est obligatoirement effectué par l'intermédiaire d'un organisme collecteur agréé (OCTA)



POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Mariette GHARAPETIAN, Directrice Administrative et Financière
Ligne directe : 01 55 74 30 96 - mg@mediaschool.eu
mediaschool.eu

NOUS FAIRE PART DE VOTRE VERSEMENT

Pour vous remercier et nous permettre de prévoir nos projets d'investissements, veuillez SVP nous retourner par e-mail (mg@mediaschool.eu) ou par courrier votre promesse de versement.

MediaSchool



Groupe IPF

